

## AVIS

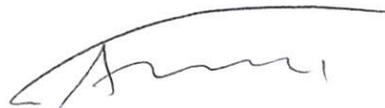
Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 12 décembre 2024 prise par le conseil communal relative à la fixation de la redevance eau destinée à la consommation a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 10 mars 2025, réf. : FC05-2025-A103.

Le texte du règlement-taxe est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Alex Folscheid  
Secrétaire communal